

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 22 septembre 2008

Présents :

Frédéric PUIGSERVER.

Alexandre FLEURET, Athéna FOOLADPOUR, Matthieu CREUX, Ghislain de SALINS, Thomas DIETRICH.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI , James MC CEARNEY.
Lucas BRUNETIERE (procuration à A. FOOLADPOUR), Malik BENAKCHA, Tristan LE GUEN.

Assistaient à la séance

Hervé CRES	directeur des études et de la scolarité,
Cédric PRUNIER	directeur de la scolarité,
Jean-Baptiste NICOLAS	directeur des études,
Julien PALOMO	chargé de mission,
Lucia PAIS	présidente AS 2007-2008 (départ à 19h20),
Clémentine GAYET	présidente AS 2008-2009 (départ à 19h20).

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Audition de l'Association sportive (quitus moral et financier). | p. 2 |
| II. | Bilan de la mise en œuvre du stage de terrain en première année. | p. 9 |
| III. | Modification du régime des épreuves de langue de l'examen d'entrée en master | p. 11 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 7 juillet 2008 | p. 14 |
| V. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p. 14 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 22 septembre 2008

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de Frédéric Puigserver. Ce dernier salue l'arrivée de nouveaux élus étudiants pour l'année universitaire 2008-2009 et remarque que le collège étudiant s'est considérablement renouvelé, à la faveur de départs pour l'étranger notamment. Il demande à chaque étudiant de décliner son identité et son syndicat de rattachement. Par ailleurs, au nom des membres de la Commission, Frédéric PUIGSERVER souhaite la bienvenue à Hervé Crès qui a rejoint la direction de Sciences Po au 1^{er} septembre 2008.

Il rappelle qu'au cours de l'année universitaire passée, des projets ont été menés à bien et ont fortement impliqué les membres de la Commission, notamment les élus étudiants, à l'instar du règlement de scolarité ou la réforme de l'épreuve du grand oral. Des questions demeurées en suspens feront probablement l'objet d'un nouvel examen devant la Commission lors de l'année universitaire 2008-2009. A titre d'exemple, doivent être évoquées les questions à forte charge symbolique que sont l'enseignement des langues et l'enseignement par voie électronique.

Enfin, l'année universitaire passée, les membres de la Commission avaient émis l'idée d'organiser à la rentrée une réunion de la Commission paritaire au sein d'un site délocalisé. Il s'agit de témoigner l'intérêt de la Commission paritaire pour les sites délocalisés. Cette idée avait été favorablement accueillie par la direction, et restent à en fixer les modalités d'organisation. Au nom des membres de la Commission, Frédéric PUIGSERVER forme le vœu que cette idée puisse aboutir dans le cours du premier semestre.

Les élus étudiants présents se présentent devant la Commission :

- Matthieu CREUX, Nouvelle Donne, quatrième année, Master Affaires publiques en alternance ;
- Ghislain GUYOT D'ASNIERES DE SALENS, Nouvelle Donne, quatrième année, Master Finance et stratégie ;
- Athéna FOOLADPOUR, UNEF, deuxième année ;
- Alexandre FLEURET, UNEF, deuxième année, déjà membre de la Commission lors du second semestre 2007-2008 ;
- Thomas DIETRICH, Confédération étudiante, deuxième année, déjà membre de la Commission lors du second semestre 2007-2008.

I. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (QUITUS MORAL ET FINANCIER)

a) Exposé

Lucia PAIS était présidente de l'Association sportive pour l'année universitaire 2007-2008. Elle présente le bilan moral et financier de l'association. Elle est accompagnée de Clémentine Gayet, nouvelle présidente pour l'année universitaire 2008-2009.

Basée sur le bénévolat, l'Association sportive offre l'accès au sport à tous les étudiants de Sciences Po. Elle propose des pratiques sportives, mais aussi des compétitions, des soirées, des événements, l'entrée à une salle de sport à un prix réduit, une ligne de vêtements et d'autres services attendant à la vie étudiante.

- Les services fournis

Le service principal de l'Association sportive consiste à offrir des cours de sport à l'ensemble des étudiants de Sciences Po. Trente sports individuels comme collectifs sont proposés, pour un total de 114 cours. Les prix sont réduits grâce au concours de la Mairie de Paris, ce qui répond à l'un des objectifs de l'association. L'ouverture de cours supplémentaires permet de négocier les prix avec des salles de sport. Le montant de la cotisation des boursiers est remboursé, soit 25 euros par semestre.

Par ailleurs, il a été tenté d'offrir un panel plus large de sports aux étudiants handicapés. Malgré un contact avec les professeurs et le service d'aide sociale qui pouvaient les mettre en relation avec des étudiants intéressés, il n'a été constaté que peu de retours de la part de ces derniers. Un soutien financier de l'Association sportive permettrait de proposer les sports au même prix que pour les autres étudiants. Il s'agit également de développer des compétitions entre personnes valides et handicapées.

Tout au long de l'année, des soirées égayant la vie étudiante ont également été organisées, à savoir trois soirées en boîte de nuit et deux dans un bar. Elles ont accueilli de 300 à 700 personnes.

Suite à la création du nouveau logo de Sciences Po, une nouvelle ligne de vêtements a été lancée, avec des polos, des T-shirts, des sweat-shirts. Il y avait également l'ambition de créer des serviettes de bain et des sacs de sport en relation avec les activités sportives, avec l'accord du pôle de communication de Sciences Po.

- Les événements

L'organisation du Critérium inter-IEP a constitué une part importante de l'activité. Mazars s'y est fortement impliqué en tant que partenaire financier. Les retours en termes d'organisation et d'ambiance ont été excellents. Cependant, le bilan est plus mitigé du point de vue sportif, avec pour la première fois une troisième place au terme des épreuves. L'entraînement hebdomadaire à Sciences Po n'est plus suffisant face à des équipes telles que celle de l'IEP de Grenoble, associée aux STAPS, ou celle de l'IEP de Bordeaux, où le cours de sport est obligatoire dans la formation. De plus, la présence de sportifs non étudiants sur les terrains peut être un facteur déstabilisant.

En collaboration avec l'agence TOTEM, un autre événement considérable pour l'Association sportive est le séjour au ski, avec une prise en charge des inscriptions et de la logistique. Le coût de la semaine au ski est relativement réduit car le nombre d'étudiants concernés est grand. Cependant, cet événement a connu un déficit, car certaines places n'avaient pas été vendues au moment du voyage, et l'association a dû rembourser certains étudiants à la suite d'événements malencontreux. Une association a émergé dans le courant de l'année universitaire, dénommée « Sciences Po Ski », et a pour ambition de former un club de ski au sein de Sciences Po, avec des compétitions et des week-ends de ski. A la demande de l'administration, il lui a été proposé d'entrer au sein de l'Association sportive, et de créer un pôle ski au sein duquel des compétitions pourraient être organisées. Ce pôle est en cours de constitution et il devrait œuvrer à l'organisation du séjour au ski lors de la prochaine année universitaire. Les bénéfices engendrés par ce séjour permettraient ainsi de financer des compétitions.

Par ailleurs, le mini CREPS et le CREPS permettent de garantir un niveau minimal lors du Critérium : des infrastructures sportives sont louées pendant un ou deux jours afin que les sportifs s'entraînent de manière intensive avant la compétition. Les équipes en sortent soudées et renforcées.

Lors de l'Eurocritérium, Sciences Po invite de nombreuses universités européennes à des compétitions sportives. Lucia PAIS a décidé d'isoler cet Eurocritérium de l'Association sportive. En effet, au début de la dernière année universitaire, de nombreuses factures impayées sont parvenues, laissant présager d'une mauvaise gestion l'année précédente. Il s'est donc agi de responsabiliser les membres de ce projet en leur imposant d'avoir un statut associatif propre, de même qu'un compte en banque. Malheureusement, il a fallu améliorer les relations avec certains partenaires, dégradées pendant les deux années précédentes, notamment avec ceux qui fournissaient les infrastructures. De plus, peu de partenaires financiers ont appuyé le projet.

Dès lors, en sus des 5 000 euros de soutien initial, un apport supplémentaire de plus de 18 000 euros a dû être consenti par l'Association sportive. Malgré les problèmes budgétaire et organisationnel qu'a suscités cet événement, l'Eurocritérium demeure un événement majeur pour l'Association sportive comme pour Sciences Po, en permettant aux élèves de se frotter à des compétitions de niveau européen. Malgré les problèmes budgétaires que l'organisation de l'événement soulève, Lucia PAIS estime que l'Eurocritérium doit demeurer une priorité.

Enfin, à la fin de l'année universitaire, l'Association sportive propose « Sciences Po plage », lors d'une semaine pendant laquelle les élèves peuvent se détendre au cours d'une soirée bar, d'un concert de rock, d'activités de tennis, de volley-ball, de pétanque, de la retransmission des matches de Roland Garros, *etc.*

- Les changements en 2007-2008

Le bureau de l'association a eu le souci d'améliorer la gestion courante, tout en œuvrant avec seulement quatre membres permanents. A ce nombre se sont ajoutées six à sept personnes présentes régulièrement. Cependant, la gestion des comptes, des partenariats, notamment avec la Mairie de Paris, et des événements, s'est réalisée avec peu de moyens humains. Les membres du bureau se sont donc demandé quelles modifications dans l'organisation faciliteraient une meilleure gestion. Une nouvelle structure organisationnelle a donc été pensée, telle qu'elle est présentée dans le schéma présent dans le document joint. Lucia PAIS précise que tous les problèmes rencontrés par l'association en 2007-2008 ont été exposés au nouveau bureau, d'où la présence de la nouvelle présidente, Clémentine Gayet, à la présentation devant la Commission paritaire. De plus, l'existence d'un ou de plusieurs responsable(s) pour chaque pôle est indispensable, pour que l'administration comme les élèves disposent d'une personne à laquelle se référer. En outre, la gestion de l'Association sportive est devenue un projet collectif, ce qui a permis à la présidente, à la vice-présidente et au trésorier d'investir leur énergie plus fortement.

Par ailleurs, il a été tenté d'améliorer le site internet de l'Association sportive, notamment en créant une fonction de paiement en ligne de l'adhésion à l'association. En effet, la gestion des inscriptions est la tâche la plus dévoreuse de temps. Ainsi, Lucia PAIS a passé six mois à saisir manuellement l'inscription de 1 700 élèves sur le logiciel de Sciences Po. Pendant des discussions avec l'administration, a aussi été soulevée l'hypothèse de l'inscription et du paiement en ligne au moment des inscriptions pédagogiques.

Clémentine GAYET remarque que la gestion manuelle des inscriptions pose aussi des problèmes de sécurité, notamment pour déposer le montant des adhésions à la banque. Lucia PAIS précise qu'en effet, le montant des inscriptions constitue une somme d'environ 178 000 euros.

La rénovation du site internet permettra aussi de répondre à la demande d'actualisation du logo émise par le pôle de communication de Sciences Po. La version finale du site sera mise en ligne une à deux semaines après la présente réunion. Durant la prochaine année universitaire, le paiement en ligne des événements sportifs que sont le Critérium, l'Eurocritérium et la semaine au ski, devrait également être mis en place.

Le bureau a également essayé d'améliorer la base informatique pour faciliter l'inscription aux événements et améliorer la gestion de l'association au quotidien. Il est en attente d'une réponse de Benoît Simeon à cet égard. Lucia PAIS juge qu'une base plus professionnelle devrait être mise en place car la dernière qui a été utilisée a cessé de fonctionner dans le courant de l'année universitaire et a entraîné une perte de données.

En outre, le bureau a l'ambition de lancer de nouveaux sports pour la rentrée universitaire de 2008. En effet, l'Association sportive ne compte que 1 700 adhérents sur 7 000 étudiants à Sciences Po au total. Il s'agit donc de proposer davantage de sports pour attirer de nouveaux étudiants. Cette augmentation n'a pu être autorisée que par la collaboration étroite des bureaux de 2007-2008 et 2008-2009. L'effort sera poursuivi dans le courant de l'année et lors des années suivantes. Mais, l'accroissement de l'offre exige un service d'inscriptions informatisé.

Un effort a également été consenti quant à renforcer l'image professionnelle de l'association. Suite à la création du nouveau logo de Sciences Po, le bureau a tenté de repenser son image globale vis-à-vis des étudiants comme de ses partenaires financiers. Au lieu de placarder des centaines d'affiches de format A3, un investissement a été fait dans des affiches grand format plus professionnelles, avec des couleurs identifiant davantage l'association, à savoir le jaune et le noir. Ce travail a également permis d'économiser de l'argent. Le nouveau site internet constitue un autre exemple de professionnalisation, de même que le graphisme de la carte d'adhérent. Enfin, une plaquette à destination des partenaires financiers a été conçue.

En conclusion, le bureau a eu à cœur d'améliorer le fonctionnement de l'association, de rechercher une meilleure qualité de service pour les étudiants et de meilleures relations avec les partenaires financiers, et d'assainir les comptes. L'équipe a essayé d'effectuer une passation avec le nouveau bureau qui soit la plus pertinente possible. Le bilan est globalement positif, même si de nombreux changements doivent encore être pensés.

- Le financement

La Société Générale est le plus ancien partenaire de l'Association sportive. Lucia PAIS note que le montant de la subvention figurant sur le document joint est erroné : il n'est pas de 17 000 mais de 17 590 euros. Les relations avec la Société Générale s'assombrissent, en raison de la « guerre des banques » qui fait rage à Sciences Po. Lucia PAIS suggère qu'une négociation concertée et une stratégie commune entre toutes les associations prennent place.

De plus, Mazars a constitué un partenaire important pour l'Association sportive, avec une contribution de 10 000 euros. CSC a également soutenu l'association à hauteur de 6 000 euros, notamment pour la semaine « Sciences Po plage ». Un partenariat avec Forest Hill permet de proposer des formules d'abonnement à un tarif 40 à 50 % inférieur au prix courant. Enfin, Sciences Po accompagne l'association à hauteur de 20 000 euros.

Au total, le montant du financement extérieur à l'association est de 53 590 euros, ce qui constitue un montant record. Toutefois, Lucia PAIS estime que l'association peut devenir tributaire de la volatilité de ces aides extérieures, qui peut le cas échéant altérer la qualité du service aux élèves et l'ambition d'accroître le nombre de cours au fil des ans. Sciences Po ne représente plus que 38 % du financement extérieur de l'association. Une demande d'augmentation de l'aide financière de Sciences Po de 20 000 à 30 000 euros a donc été soumise pour la prochaine année universitaire.

Les inscriptions des étudiants représentent 75 % du financement global. Les prix continueront à augmenter lors de la prochaine année, mais il demeure indispensable que les activités sportives soient accessibles à tous.

Relativement aux événements, le CREPS, le Critérium, l'Eurocritérium et la semaine au ski constituent des opérations déficitaires. Lucia PAIS considère qu'un déficit sur des compétitions sportives telles que le CREPS ou le Critérium n'est pas problématique en soi. Elles sont financées à hauteur de 50 %. L'argent dégagé lors des inscriptions constitue l'autre part du financement : le soutien à la compétition sportive à Sciences Po en tant que telle est indispensable pour l'Association sportive. La semaine au ski a subi l'effet de places invendues et de remboursements à la dernière heure. En l'absence de partenaires, l'Association sportive a dû contribuer plus fortement au financement de l'Eurocritérium. Le déficit des soirées s'explique d'une part par une fête qui s'est tenue un jour de grève et d'autre part par la soirée Crit' qui est par nature déficitaire en ce qu'elle est avant tout une récompense pour les sportifs. Par ailleurs, les soirées visent en général l'équilibre budgétaire plutôt qu'un quelconque bénéfice : il s'agit avant tout que les étudiants aient accès à des consommations à des prix réduits, sans surcoût pour l'association.

Lucia PAIS insiste sur le fait que le bureau de l'année précédente avait laissé un énorme déficit, avec des factures impayées représentant un montant de 44 515 euros, qui sont parvenues en début d'année

universitaire. Pour combler ce déficit, de nombreux partenaires ont été sollicités et tous les budgets ont été resserrés. La gestion de l'association en a été fortement pénalisée. Une marge de manœuvre plus conséquente devrait exister pour le nouveau bureau.

Au total, de nombreux efforts ont été entrepris pour assainir les comptes et proposer une organisation alternative plus efficiente. Il demeure nécessaire de repenser l'Association sportive dans les services essentiels qu'elle fournit. Dans de nombreuses écoles, l'association sportive est gérée par l'administration. Il faut s'interroger sur la place de l'association au sein de Sciences Po, son but, ses ambitions et ses enjeux. Il s'agit notamment de réfléchir à la place du Critérium : Lucia PAIS plaide pour l'arrêt de la participation de Sciences Po à cette compétition, en déficit et qui soulève des problèmes organisationnels. Un Eurocritérium beaucoup mieux géré pourrait la remplacer, en mobilisant des partenariats plus conséquents et en impliquant Sciences Po. Il s'agirait de constituer un événement à l'instar de l'ESSEC ou d'autres grandes écoles. Selon Lucia PAIS, il faut aussi valoriser le travail des bénévoles impliqués dans la gestion de l'association.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER approuve certes les termes du bilan moral présenté, et notamment le souci de simplifier les procédures informatiques, mais ne comprend pas l'analyse de l'Eurocritérium de Lucia PAIS : activité présentant de lourds dysfonctionnements, mais importante pour le rayonnement européen de Sciences Po, il devrait être abandonné dans sa forme actuelle pour être transformé radicalement. Frédéric PUIGSERVER demande des précisions à cet égard.

Il remarque également que les associations de Sciences Po se trouvent dans une situation transitoire où elles présentent à la Commission paritaire des comptes désordonnés. Il renouvelle le vœu selon lequel les comptes fassent l'objet d'une présentation standardisée. Il est particulièrement difficile de comprendre que la gestion a été saine à lire les comptes tels qu'ils sont présentés. De plus, une description de l'évolution d'une année sur l'autre permettrait d'autoriser des comparaisons.

Enfin, Frédéric PUIGSERVER s'étonne de la méfiance de Lucia PAIS envers les financements externes de l'Association sportive. Il estime au contraire qu'ils devraient être développés. Il ne peut imaginer en quoi des aides externes pourraient compromettre la gestion de l'association dans la mesure où elle se trouve stabilisée. L'excédent réalisé, qui correspond au montant de la subvention versée par Sciences Po, rend difficile à justifier l'existence de cette dernière.

Lucia PAIS lui répond qu'il a été tenté de réfréner les dépenses au cours de l'année tout en recherchant de nombreux partenaires. C'est la première fois qu'un montant aussi considérable d'aides extérieures est dégagé.

De plus, elle aurait aimé produire un comparatif entre les deux dernières années, mais l'ancien président n'a pas laissé d'information fiable sur les comptes. Elle juge donc les comptes présentés l'année précédente comme truqués. C'est pourquoi la présence de la nouvelle présidente est importante pour Lucia PAIS : il est indispensable qu'elle connaisse la teneur des comptes présentés et les commentaires émis, afin qu'un suivi d'année en année soit mis en place. Selon Lucia PAIS, une présentation des comptes devrait avoir lieu aussi en cours d'année, car il est impossible de pénaliser une mauvaise gestion en fin d'année universitaire. Le souci de présenter des comptes clairs et transparents a été fort : des comptes par mois ont été émis, disponibles sur simple demande. Ils ont été présentés à la nouvelle équipe. En début d'année, l'engagement avait été pris d'équilibrer les comptes, et il a été respecté. Il fallait aussi que la gestion désastreuse de l'année précédente ne puisse plus se reproduire.

Enfin, l'Eurocritérium comme le Critérium constituent des sources de déficit. Lucia PAIS s'interroge sur l'opportunité de poursuivre ces deux événements d'ampleur moyenne, déficitaires, dont l'écho médiatique

est faible, qui attirent peu de partenaires et mobilisent peu l'administration. Il pourrait être avantageux de les fusionner. Un événement bien géré, créé à Paris, avec de bonnes universités, en lien avec la DAIE et avec le soutien de partenaires, pourrait avoir du sens, contrairement au Critérium inter-IEP, qui est trop confidentiel et où participent des sportifs hors des IEP. Une exigence d'excellence est nécessaire au sein des associations de Sciences Po, à l'instar de l'école elle-même.

Frédéric PUIGSERVER approuve le fait que la présence conjointe du président sortant comme du président entrant au moment de l'audition des comptes constitue une bonne pratique.

Lucia PAIS rappelle que les partenariats ont été bien gérés lors de la dernière année universitaire, mais que la situation semble moins favorable pour l'année à venir. Clémentine GAYET appuie son propos, en soulignant que la Société Générale par exemple donne moins d'argent que l'année précédente. Lucia PAIS suggère que les aides extérieures puissent être reversées à d'autres associations en cas de non allocation des ces ressources. Elle note aussi que Mazars ne reconduit pas sa subvention de 10 000 euros.

Frédéric PUIGSERVER précise que sa question n'avait d'autre but que de s'assurer que l'effort de recherche d'aide extérieure ne se relâchait pas.

Athéna FOOLADPOUR estime positives la gestion financière et l'organisation de la passation, organisation que devrait suivre toutes les associations. Il est également louable que les inscriptions des étudiants boursiers soient remboursées. Toutefois, les sites délocalisés souffrent d'un manque cruel de moyens et de structures en matière sportive. Des associations sportives ne sont pas présentes partout et des étudiants doivent organiser leur pratique au travers d'autres associations. A Poitiers par exemple, tout le financement a été consacré au mini-Critérium, au détriment des matériels sportifs, des cours et des professeurs. Il serait donc souhaitable de développer l'activité sportive dans les sites délocalisés.

Thomas DIETRICH relève le bilan positif de l'Association sportive. Il s'interroge quant aux mesures à prendre pour remédier au déficit de la semaine au ski, puisque des annulations de dernière minute et des blessures interviendront sans doute chaque année. De plus, il demande si des compétitions à destination des personnes handicapées seront prochainement organisées.

Ghislain GUYOT D'ASNIERES DE SALENS félicite également l'Association sportive pour sa gestion financière. Cependant, cette bonne gestion est contradictoire avec l'augmentation de la cotisation l'année passée. Matthieu CREUX précise qu'entre 2006 et 2007, la moyenne de la cotisation pour les deux semestres, en enlevant le golf et l'équitation, a été de 35 euros. Si le certificat médical, obligatoire pour tous les sports, est ajouté, le montant annuel s'est élevé à 120 euros. Le prix reste raisonnable, mais en 2006-2007, la moyenne était de 85 euros. Même si davantage de sports sont proposés, certains n'ont pas changé de nature. Certains sports gratuits supportent dorénavant un coût de cinq euros. Par ailleurs, il remarque que l'Eurocritérium concerne peu étudiants. Un événement qui redynamise le sport à Sciences Po pourrait être une compétition impliquant les grandes écoles parisiennes.

Lucia PAIS répond que la gestion des salles et des plannings est difficile à réaliser de Paris pour les sites délocalisés. Peu de liens ont été tissés avec les associations locales. Elle note que chaque contact qu'elle a tenté d'établir a été particulièrement infructueux, notamment concernant le mini Critérium où le silence de leur part a été total.

Alexandre FLEURET note que ce silence ne doit pas être pris *ad hominem*.

Clémentine GAYET précise qu'elle a rencontré des personnes du Havre. En terme de budget par tête, les dotations sont plus fortes sur les sites délocalisés. Aucun financement n'est donc envisageable de la part de l'Association sportive, mais un travail en partenariat devrait être encouragé. Néanmoins, l'Association sportive a un ancrage local fort, elle s'occupe avant tout des activités sportives pour les Parisiens.

Alexandre FLEURET soulève le fait que les étudiants des sites délocalisés sont avant tout des étudiants de Sciences Po Paris. Même s'ils disposent d'une autonomie financière, il semble indispensable de s'associer à

la création des associations sportives locales, qu'elle que soit leur forme. Il lui semble dommage que l'expérience emmagasinée par l'Association sportive à Paris, au travers de ses succès comme de ses échecs, ne puisse bénéficier aux étudiants des sites délocalisés.

Lucia PAIS rappelle que le lien sportif entre Paris et les sites délocalisés est le mini Critérium début mars, qui constitue le vivier de recrutement des sportifs pour le Critérium inter-IEP. Les contacts perdus lors de l'organisation du mini-Critérium sont à reconstruire.

Quant au week-end au ski, le prix bas avait pour but de permettre au maximum de personnes de partir. Pour éviter le déficit, Lucia PAIS juge qu'il faut simplement augmenter le prix.

Thomas DIETRICH objecte que l'argument soulevé était un manque d'inscrits.

Lucia PAIS estime que l'augmentation du prix permettra d'équilibrer le budget, même si moins de personnes partent. Par ailleurs, elle appuie l'idée de la présence d'épreuves, au sein des événements sportifs, impliquant le maximum de personnes handicapées, à l'instar de l'athlétisme. Encore peu de personnes handicapées sont motivées en ce sens, mais peu à peu elles devraient s'intéresser. Clémentine GAYET ajoute qu'un projet global avec d'autres universités, intitulé « AS Solidaires », est en cours de mise en place. Sidaction, la Croix rouge et des fondations ont également été contactées, comme Surfrider et Snowrider Foundation, qui sont des associations de sportifs ayant à cœur de préserver l'environnement. Ainsi, des formations de dix à douze séances à la Croix rouge pourraient être proposées, comme des activités sportives, et permettraient d'obtenir deux crédits. Enfin, la ligne de vêtements respecte le commerce équitable et les tissus sont d'origine biologique.

Concernant l'augmentation des frais d'inscription, Lucia PAIS note que la participation de cinq euros pour les sports collectifs met fin à une situation de déficit de ces activités, dans laquelle les maillots et les ballons étaient financés par les autres sports, et les compétitions par l'Association sportive. De plus, le coût des autres activités sportives prend en compte l'augmentation annuelle du prix des salles, ainsi que l'arrivée conjoncturelle des factures impayées de l'année précédente. Chaque sport a donc connu environ un supplément de cinq euros. Un sport a subi une augmentation de dix euros, tandis que le prix des sports de combat a baissé, afin d'attirer plus de pratiquants.

Matthieu CREUX demande si les coûts baisseront une fois un équilibre financier assuré.

Lucia PAIS lui répond par la négative : elle estime qu'ils se stabiliseront. Clémentine GAYET remarque que les nouveaux sports tels que le frisbee ou le Pilates sont beaucoup plus coûteux que les sports collectifs. De plus, les sportifs ne peuvent passer deux heures dans les transports pour se rendre dans des infrastructures moins chères. Autour du VII^e arrondissement, les salles de yoga, les terrains de tennis, les piscines ont un coût considérable.

Matthieu CREUX désire savoir si l'augmentation des sports collectifs ne finance pas les sports plus chers.

Lucia PAIS précise que le coût de cinq euros constitue un geste symbolique. Jusqu'alors, au contraire, les sports plus chers finançaient les sports collectifs.

Cédric PRUNIER souligne l'assainissement des comptes, quels que soient les points de vue et les moyens utilisés. De plus, le nombre d'adhérents et de sports pratiqués est en augmentation. Enfin, contrairement aux deux années précédentes, l'Association sportive a renoué de bonnes relations avec la direction, que ce soit en terme d'organisation ou en terme financier. Cédric PRUNIER remercie Lucia Pais et son équipe d'avoir travaillé à cette amélioration globale.

Quant au poids comparatif du financement de Sciences Po et des entreprises extérieures, il rappelle que Sciences Po finance l'association par l'exonération des cotisations des élèves boursiers, par un poste et des

vacations d'enseignement, ce qui représente globalement un budget de 200 000 euros. En outre, l'association est assurée du soutien de Sciences Po pour ses projets ou en cas de difficulté. Par ailleurs, il existe un problème de traitement par les diverses associations permanentes et la direction de Sciences Po des différents partenaires financiers. Une réunion devrait permettre de définir des règles globales de l'établissement sur la manière de traiter les partenaires privés. Il est impossible de se satisfaire de dotations moindres en parallèle de l'augmentation du nombre d'étudiants.

L'idée d'une augmentation de l'aide de Sciences Po, dont Cédric PRUNIER accepte le principe ne doit pas être fondée sur le risque de retrait d'un partenaire, mais sur l'accroissement de l'activité proposée ou pour pallier d'un manque d'infrastructures sportives au sein de la Ville de Paris. Au demeurant, un partenariat plus structurel doit être bâti avec la Ville de Paris et il faut déterminer si Sciences Po peut s'équiper d'infrastructures sportives. Cette question peut être inscrite à l'ordre du jour pour que la DSGI, qui s'occupe des locaux, puisse présenter les différents plans possibles. Une hypothèse était l'extension de Sciences Po vers Créteil, première ville de France par la pratique et les équipements sportifs en rapport au nombre d'habitants. Ne pouvant aller à Créteil, Sciences Po doit se poser la question des infrastructures dans Paris *intra muros*.

La question de la valorisation des bénévoles ne touche pas l'ensemble des membres de l'AS, mais les membres des bureaux des associations permanentes. Les projets collectifs permettent à la fois une meilleure interaction entre la direction et les associations permanentes, et une valorisation de l'établissement des étudiants. L'année dernière, pour la première fois, des prix de la vie étudiante ont été décernés lors de la fête des diplômés.

Des questions sont soulevées pour le futur. Les sites délocalisés ont fait montre de beaucoup de bonne volonté les années précédentes, bonne volonté qui n'a pas été récompensée. Le Critérium soulève la question politique de savoir si les relations sportives inter-IEP représentent un élément stratégique ou non pour Sciences Po. La proposition doit parvenir à Richard Descoings afin de recueillir son avis.

Cédric PRUNIER se réjouit de la transition effectuée, ainsi que de l'arrivée de Clémentine GAYET.

c) Vote

Le quitus moral et financier de l'Association sportive est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU STAGE DE TERRAIN EN PREMIERE ANNEE

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS présente un premier bilan de la mise en œuvre du stage de terrain, devenu obligatoire en première année. Il est encore trop tôt pour l'analyser de manière approfondie car des étudiants sont encore en stage. En dehors des cas de dispense régis par des critères précis, seulement six élèves sur environ mille concernés n'ont pas fait leur stage de terrain et l'ont reporté. Cette première conclusion constitue un grand motif de satisfaction.

De plus, Sciences Po Avenir a pu tenir ses engagements : le service avait promis de fournir des offres de stages à tous les élèves qui ne souhaiteraient pas ou ne pourraient pas trouver un stage par leurs propres moyens. Jean-Baptiste NICOLAS salue le travail accompli par l'équipe pour isoler des centaines d'offres de stages dans toute la France.

Les stages se caractérisent par une grande variété sectorielle et géographique. Un échantillon de stages est présenté au dos de la note jointe. Peuvent ainsi être cités un cas de facteur à Douardenez, au autre d'équipier

dans un Mc Donald's en région parisienne, ou encore un autre d'agent d'accueil dans un hôpital parisien... Ces stages divers constituent un ensemble enrichissant et constructif pour l'ensemble des élèves. Un recensement plus systématique sera effectué dans les semaines à venir et fera l'objet d'une communication.

Par ailleurs, en mettant entre parenthèses la dernière semaine de septembre encore à venir, les stages se sont déroulés dans de bonnes conditions. Ne sont recensés que deux stages qui ne seront pas validés et un accident du travail. Jean-Baptiste NICOLAS note toutefois que les conditions de travail dans certaines entreprises ont été plus dures. Des conclusions en seront tirées pour l'année prochaine. Néanmoins, à ce stade, les retours des employeurs et des stagiaires sont positifs.

Un autre constat inattendu pour la direction est que ces stages, avant tout conçus comme un outil pédagogique, constituent un moyen d'ouvrir les portes d'entreprises où Sciences Po n'avait pas pied. De nombreuses entreprises, à l'instar de Zara, la RATP ou Mc Donald's, ont été très satisfaites des qualités d'ouverture, de dynamisme et d'invention des stagiaires. Dès lors, elles désirent engager d'autres partenariats. Jean-Baptiste NICOLAS se réjouit de ce que les stagiaires ont donc constitué pour le meilleur les ambassadeurs de Sciences Po auprès de ces entreprises.

Il ajoute qu'une analyse systématique, d'une part des évaluations communiquées par les maîtres de stage et d'autre part des rapports de stage, sera effectuée, afin de proposer une synthèse plus fournie autour des stages de terrain. Un court film documentaire est en cours de réalisation dans le but de garder une trace de cette expérience.

b) Questions et observations

Au nom de l'UNEF, Alexandre FLEURET souligne que le bilan présenté est globalement positif, notamment au vu de la rapidité d'exécution du projet. L'écoute du personnel de l'administration en charge de la question a été particulièrement satisfaisante : il a su répondre aux différentes revendications des organisations ou des étudiants dans un court laps de temps, en ce qui concerne par exemple les dates de dépôt des dossiers ou les dispenses pour les contrats de travail datant de moins de deux ans. Ce succès transparaît dans le nombre infinitésimal de reports.

Il insiste également sur le caractère d'outil pédagogique que doit prendre ce stage. Une telle expérience ne doit pas rester lettre morte et doit pouvoir être incluse soit au sein du cours de vie de l'entreprise ou de séminaires, soit donner lieu à l'intervention de professionnels des métiers qui reçoivent peu d'échos, à l'instar des médecins du travail ou des ergonomes.

Concernant l'organisation en tant que telle, il suggère que des tables rondes soient organisées en amont pour informer les étudiants. Cette année, beaucoup d'entre eux n'ont pas accepté les meilleurs contrats de travail, en particulier parce que la date de dépôt était très précoce au départ. En particulier, les étudiants qui ont travaillé dans la restauration rapide ont reçu une rémunération honteuse au regard du travail fourni. Néanmoins, les retours recueillis des étudiants sont en général très positifs.

Se sont également posés quelques problèmes concernant les conditions de travail dans certaines entreprises. L'administration de Sciences Po doit être intransigeante quant aux conventions de stage signées. Selon Alexandre FLEURET, il est inadmissible que de telles conditions de travail soient imposées à des personnes dont par ailleurs la rémunération ne dépasse parfois pas 80 % du SMIC.

Dans les sites délocalisés, les étudiants originaires d'Amérique latine présents à Poitiers ont eu l'autorisation d'effectuer le stage dans leur pays d'origine. Mais, la situation économique ne leur a pas permis d'y trouver aisément un stage. De fait, de nombreux étudiants ont dû effectuer leur stage à Paris, tandis qu'ils ne bénéficiaient ni de bourse ni d'aide au logement. La marge de progression à cet égard est donc considérable.

Matthieu CREUX demande si une dispense pourrait être octroyée aux étudiants qui peuvent justifier d'un mois d'expérience professionnelle au cours des années précédentes.

Jean-Baptiste NICOLAS précise que 145 dispenses ont été octroyées en ce sens. Par ailleurs, il confirme l'idée d'intégrer les résultats de cette expérience dans les cours de vie de l'entreprise. Les maîtres de conférences seront mis au courant de l'expérience vécue par les étudiants. De plus, l'information des étudiants plus en amont est souhaitable : pendant toute l'année, les élèves seront accompagnés dans leur démarche de recherche. Sciences Po Avenir tentera notamment de proposer davantage de stages rémunérés pour les entreprises. Dans les sites délocalisés, un enjeu est également présent pour les élèves étrangers, même si cette année le déroulement a été meilleur que ce qui pouvait être craint.

Jean-Baptiste NICOLAS demande aux membres étudiants de la Commission le thème de leur stage de terrain. Athéna FOOLADPOUR lui répond qu'elle travaille en septembre dans un restaurant du XX^e arrondissement. Alexandre FLEURET était stagiaire au sein d'une mutuelle. Thomas DIETRICH était dispensé.

III. MODIFICATION DU REGIME DES EPREUVES DE LANGUE DE L'EXAMEN D'ENTREE EN MASTER

a) Exposé

Jean-Baptiste NICOLAS ne revient pas sur les modalités actuelles de l'épreuve, décrites dans la note jointe. Il présente les principales idées de modification qui sont à l'étude. Cette ambition de réforme provient de deux considérations : d'une part, la direction s'est interrogée sur la pertinence de faire entrer des élèves en master à Sciences Po sans tester leur niveau d'anglais, alors même qu'en master de nombreux cours sont réalisés en langue anglaise ; d'autre part, dans le système actuel, en l'absence de pondération entre les différentes épreuves, une compétence linguistique est testée, au lieu de vérifier un niveau minimal. La proposition vise donc à substituer à l'actuelle épreuve de langue une certification externe qui permette de garantir un niveau minimal de langue à l'entrée en master à Sciences Po.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER note que la proposition est claire dans son objectif, en ce qu'elle permet d'assurer un niveau minimal en anglais. Elle soulève des questions quant aux moyens utilisés. Cette charge de définition, organisation et de correction des épreuves, aujourd'hui assumée par Sciences Po, deviendrait externalisée. Cette standardisation, certes positive, peut aboutir à un transfert de charges sur les étudiants, en leur faisant peser des frais conséquents.

Au nom de Nouvelle Donne, Matthieu CREUX partage les interrogations que la question soulève pour la direction. Mais, il émet de fortes réserves. Le TOEFL est un examen aléatoire et peu fiable, une « loterie », qui produit des résultats différents d'un essai à l'autre ou d'un étudiant à l'autre. De plus, le coût est élevé pour les étudiants, de l'ordre de 100 à 200 euros, ce qui ajoute une charge conséquente pour l'examen d'entrée. En outre, la certification ferait disparaître des profils variés d'hispanophones et de germanophones. Il serait difficile de valoriser de tels profils en ne faisant passer que le TOEFL ou l'IELTS. Enfin, l'entrée à Sciences Po ne comprendrait que deux épreuves. Matthieu CREUX estime que pourrait donc être introduit une épreuve d'anglais à l'oral, qui permettrait d'évaluer le niveau d'anglais.

Thomas DIETRICH s'interroge sur la part de l'épreuve de langue dans la note d'entrée en master. De plus, il rejoint Nouvelle Donne sur l'idée de garder l'épreuve de langue (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe) et d'y adjoindre un test d'anglais d'une heure qui vérifierait les qualités minimales attendues de l'étudiant. Cela n'ajouterait pas de coût supplémentaire pour ce dernier.

Alexandre FLEURET partage ces interrogations. La réforme engendre un surcoût pour les étudiants, ce qui aura un effet de désincitation pour certains qui ne tenteront plus l'examen d'entrée. Aux cent euros d'inscription et aux 120 à 130 euros d'inscription au TOEFL, s'ajoute en effet le coût d'un éventuel transport pour les étudiants n'ayant pas aisément accès à un centre d'examen. La charge horaire et financière, notamment pour les étudiants boursiers, est donc considérable. Toutefois, l'UNEF se félicite de la volonté de réformer l'examen d'entrée en master, de même que de l'idée de tester un niveau et non plus de sélectionner sur une compétence. Cela répond à des revendications anciennes portées par l'UNEF. Mais, non seulement le coût pour les étudiants augmente, mais également des bénéfices sont réalisés en parallèle : le prix de l'examen d'entrée diminue, tandis que l'étudiant paie quasiment le double. Une nouvelle proposition pourrait être de garder au sein même de l'examen interne cette ambition de tester un niveau de langue. A l'instar de Nouvelle Donne, il rejoint l'idée de laisser aux étudiants la possibilité de certifier d'autres langues. Une autre solution, plus difficile à mettre en place, serait de diminuer drastiquement le coût de l'examen de l'étudiant, avec par exemple l'opportunité de le passer en région.

Jean-Baptiste NICOLAS précise que plusieurs facteurs ont concouru à la naissance de la proposition : certains candidats à l'entrée en master ont passé la barre de l'admissibilité grâce à d'excellentes notes de langues. Or, l'objectif de l'entrée en master n'est pas de déceler les meilleurs linguistes, mais d'isoler une aptitude minimale à suivre des cours essentiellement en anglais ou à communiquer dans une langue étrangère. De plus, aujourd'hui, il est encore théoriquement possible d'entrer en master à Sciences Po sans savoir maîtriser l'anglais. Il existe un consensus affirmant que cet état de fait constitue un problème devant être réglé. Enfin, la certification externe, qui soulève *de facto* la question du coût pour le candidat, est de plus en plus demandée après l'entrée à Sciences Po, que ce soit pour le départ en échange international ou pour l'obtention de stages ou d'emplois dans certains secteurs. Ce coût constitue un investissement rentable à moyen terme, notamment pour ceux qui travailleront dans l'entreprise.

Cédric PRUNIER ajoute que cette proposition est en lien avec la réforme plus large de l'enseignement des langues, où l'anglais est affirmée comme la langue de référence obligatoire. Il n'est pas acceptable qu'un étudiant puisse entrer en master sans parler un mot d'anglais. La formation de Sciences Po doit certifier un niveau fort en anglais. Par ailleurs, le TOEFL, le TOEIC et l'IELTS ne sont pas des « loteries » en tant que telles, même si des résultats inégaux peuvent être relevés. Ils constituent les trois grands tests qui se sont imposés internationalement. D'ailleurs, ce fait a été vérifié dans l'enquête TNS-Sofres réalisée auprès des grands recruteurs de Sciences Po. De plus, dans les principales universités américaines et britanniques, l'entrée est conditionnée par l'obtention d'un certain score aux tests de l'IELTS et du TOEFL. En outre, le test de Sciences Po n'est pas supérieur à ces derniers. Il possède des défauts.

Cédric PRUNIER remarque par ailleurs que la discrimination sociale au niveau linguistique est forte. Dès lors, il peut être considéré comme injuste de valoriser à hauteur d'un quart une épreuve de langue. La neutralisation de l'épreuve de langues en fixant seulement un seuil à atteindre lui paraît une chose positive à cet égard. La question peut donc se régler sans jouer sur les coefficients. Le problème se pose différemment pour l'entrée en premier cycle, qui ouvre un horizon de formation de cinq ans, tandis qu'à l'entrée en master l'étudiant ne dispose que de deux ans pour se former.

Au niveau du coût, en sus des arguments apportés par Jean-Baptiste Nicolas, Cédric PRUNIER rappelle que Sciences Po ne fait aucun bénéfice sur les procédures d'examen, qui sont largement déficitaires, et ne pense pas que la proposition permette un équilibrage des coûts. L'école est l'un des rares établissements à accepter de perdre autant d'argent sur les procédures de recrutement et à faire autant pour les étudiants boursiers.

Alexandre FLEURET souhaite que les dispositifs aillent plus loin.

Cédric PRUNIER rappelle que les moyens ont toujours une limite.

Ghislain GUYOT D'ASNIERES DE SALENS revient sur la proposition d'instituer une partie de l'épreuve orale en anglais.

Jean-Baptiste NICOLAS réaffirme que l'épreuve de langue telle qu'elle existe aujourd'hui ne donne pas satisfaction. De nouvelles modalités doivent permettre de remplir au mieux les objectifs assignés. Certes, il pourrait être envisageable d'inventer une nouvelle épreuve, avec une pondération différente. Dans le cadre international, la procédure de certification fonctionne de manière satisfaisante. Elle ne comporte pas le biais sociologique que comporte l'épreuve de langue actuelle. Il s'agit d'aligner la procédure de l'examen d'entrée en master pour les élèves français sur celle qui existe pour les élèves internationaux.

Frédéric PUIGSERVER remarque que cette nouvelle procédure poursuit deux objectifs : d'une part, il faut éviter que le niveau de langue intervienne en tant que tel dans la moyenne autorisant l'admissibilité ; d'autre part, il faut justifier d'un niveau minimal d'anglais pour entrer à Sciences Po. Ces deux axes, qui se rencontrent dans la proposition, pourraient être traités de manière séparée, par exemple en changeant la pondération de l'épreuve écrite de langue ou en fixant une note minimale à atteindre sans influence sur la moyenne pour l'examen.

Selon Jean-Baptiste NICOLAS, la solution proposée a le mérite de la simplicité, avec une procédure appliquée à tous les types de candidats, sans distinction d'origine. De plus, ces certifications externes seront utiles dans le parcours futur de l'étudiant. Il serait souhaitable que les étudiants possèdent déjà ce niveau minimal en début de scolarité, afin de les aider à atteindre un niveau supérieur à la fin.

Alexandre FLEURET ne remet pas en question le contenu des objectifs. Il ne rejoint pas l'idée de la simplicité, dans la mesure où la préparation aux tests de langues est longue et doit être intégrée au processus de préparation à l'examen d'entrée à Sciences Po, en parallèle sans doute de celle d'un autre diplôme. Il rappelle les contraintes de coût impliquées par la procédure. Par ailleurs, si les activités d'organisation des épreuves sont déficitaires par nature, Alexandre FLEURET ne voit pas la nécessité de travailler à leur réduction.

Hervé CRES affirme que la réduction des coûts pour Sciences Po n'est pas un objectif. L'enjeu porte sur la qualité des épreuves. Les tests sont établis par des dizaines de linguistes et de statisticiens, qui revoient leur contenu à chaque session. Ils sont en général réalisés de manière plus professionnelle que ce que peut proposer une école isolée. Leur standard s'est imposé à travers le monde. Ainsi, la prestigieuse université d'Harvard a externalisé son recrutement et la validation de ce dernier en se basant sur cette procédure.

Le pilotage d'institutions comme Sciences Po nécessite de posséder des références qui permettent de prendre position au regard des autres institutions, notamment au niveau international. Il est impossible aujourd'hui de mener un recrutement international de qualité sans recourir à ce type de tests. Il s'agit de caler le recrutement français sur la même procédure standardisée, sans distinction des étudiants selon leur origine géographique.

Au sujet du coût de financement du test de langues pour l'étudiant, il est à noter que les étudiants candidats peuvent postuler dans le même temps à d'autres masters qui recrutent par la même voie. Cet investissement financier peut être lourd pour les étudiants, mais il leur permet d'accéder à une certification d'ampleur internationale. L'argument de l'investissement en temps n'est pas recevable dans la mesure où la motivation pour entrer à Sciences Po doit pouvoir impliquer ce type de préparation. La standardisation internationale des procédures constitue un point focal vers lequel Sciences Po doit converger d'ici quelques années. La question est de savoir quand l'école effectuera ce basculement.

Thomas DIETRICH suggère la mise en place de procédures de remboursement pour les étudiants boursiers qui seraient admis.

Hervé CRES estime qu'il est possible de travailler à cette question. Mais, cela n'ira pas contre un phénomène de dissuasion que pourra susciter l'augmentation du prix de l'examen d'entrée. Cet argument, recevable, a été mesuré, mais la direction est prête à partir en ce sens car, pour elle, les dividendes de l'investissement pour l'étudiant sont bien supérieurs au coût de départ. Peut-être Sciences Po pourra-t-il également négocier des tarifs auprès des organismes rédigeant les tests, puisque le nombre conséquent de 2 000 étudiants passent l'examen d'entrée chaque année.

Alexandre FLEURET lui répond que toute forme de négociation en ce sens serait favorablement reçue. Il rappelle qu'aujourd'hui, un étudiant sur deux doit se salarier, tandis que 30 % des étudiants seulement perçoivent une bourse, tous montants confondus. La question du gain espéré de l'investissement ne peut se poser que s'il est possible de poser la mise de départ.

Hervé CRES juge que la question du financement des tests pour les étudiants boursiers doit être regardée avec précision. Se pose la question des moyens financiers que peut débloquent Sciences Po à cet égard. Ce problème doit être séparé de l'enjeu fondamental qui est de disposer d'une procédure d'admission qui soit cohérente au regard de la trajectoire que Sciences Po veut prendre dans le concert des grandes institutions d'enseignement supérieur qui comptent en Europe et dans le monde. En tout cas, cette standardisation est immanquablement sur le chemin de Sciences Po.

Matthieu CREUX décrit son expérience personnelle des tests de langue pour montrer leur relativité, même à court terme.

Hervé CRES note que chaque test sanctionne des compétences un peu différentes, d'où parfois une absence de symétrie des notes. Par exemple, le TOEIC constitue un standard pour les écoles de management car il est dédié au fonctionnement de l'entreprise. L'IELTS répond à des exigences littéraires plus élevées. Le TOEFL représente un test intermédiaire. Les étudiants doivent cibler l'épreuve pour laquelle leur compétence est la plus élevée.

A la question de Frédéric PUIGSERVER, Hervé CRES répond que cette proposition constituait un point mis en débat, et n'exigeait pas d'avis de la Commission paritaire. Elle fait partie de la réflexion globale sur les langues, avec par exemple la mise en place de cours à distance de type *e-course*, centré sur des capacités de communication en situation et non des compétences littéraires. Hervé CRES partage le diagnostic de Cédric Prunier, Jean-Baptiste Nicolas et Laurent Bigorgne sur la nécessité de réformer l'épreuve de langue à l'entrée du master et d'affirmer la nécessité d'un niveau minimal en anglais.

Jean-Baptiste NICOLAS propose qu'un groupe de travail se tienne sur ce point. Un vote pourrait être sollicité quant à cette proposition lors de la prochaine réunion de la Commission paritaire.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2008

Vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Frédéric PUIGSERVER désire connaître l'état d'avancement de la discussion avec le ministère de l'Education nationale concernant les modalités d'un vote électronique pour désigner les membres dans les différents organes de direction de Sciences Po.

Julien PALOMO lui répond qu'un décret passé l'an dernier, révisant un autre décret datant de 1984 ne prévoit pas de modalités de vote électronique.

Frédéric PUIGSERVER se demande si cette absence implique que le vote électronique est interdit ou qu'il n'est pas obligatoire.

Julien PALOMO propose que Nelly Antoine, correspondante au Rectorat, soit sollicitée sur cette question.

Matthieu CREUX invite à soumettre au débat, voire à inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire, la question de la valorisation de l'engagement associatif. Les prix de la vie étudiante ne peuvent récompenser des associations politiques et syndicales par exemple. Or, les associations structurent la vie de Sciences Po.

Julien PALOMO précise qu'une réflexion a été engagée à ce titre. Lors de la cérémonie de remise des diplômes de juillet dernier, Richard Descoings avait mandaté Cédric Prunier et lui afin de mener un audit des élèves récemment diplômés et d'isoler les grands animateurs de la vie étudiante pour leur remettre un prix. De plus, le passage des bureaux des associations permanentes en projets collectifs a permis de donner une importance académique aux activités associatives et de valoriser le bénévolat au sein de la scolarité.

Matthieu CREUX souligne que ces projets collectifs ne touchent que peu d'associations à Sciences Po sur les 70 présentes sur le campus.

Julien PALOMO objecte que les critères de réussite d'une association politique ou syndicale pose des problèmes d'appréciation. Une grève spectaculaire pourrait être considérée comme une action réussie... Néanmoins, la question peut être discutée en groupe de travail.

Frédéric PUIGSERVER appuie cette idée.

La prochaine séance est fixée au lundi 20 octobre 2008 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 20 h 15.